Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_135-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/06/2026
Délibération n°26

L'an deux mille vingt-six, lundi quinze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi neuf du mois de juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	53
Votants	55
Vote	
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Dominique RENOU-COLMONT, déléguée d'Allaire, donne Pouvoir à Yoann LE FOL, Delphine BOUTON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, Nicolas DEBRAY, Maire de Saint-Just, remplacé par sa suppléante Sandrine GAUDIN, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, Mathilde DUMONTET, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust

Secrétaire de séance : Pierrick LAUNAY

CYCLE DE L'EAU – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DE L'ASSEMBLEE BRETONNE DE L'EAU

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

L'Assemblée Bretonne de l'Eau (ABE) est un lieu d'information, de partage de connaissances et de concertation sur les problématiques liées à l'eau. Pilotée par la Région Bretagne, elle doit permettre de redonner un poids politique à l'eau tout en proposant des outils opérationnels pour appuyer la prise de décisions dans les territoires.

L'ABE est composée de 123 membres répartis en trois collèges : le collège des acteurs publics (EPCI, CLE, départements, syndicats,...), le collège des opérateurs économiques (agriculture, industrie, pêche, tourisme,....) et le collège des représentants de la société civile (associations environnementales, associations de consommateurs, fédération de pêche,...).

Les membres et les partenaires se réunissent une à deux fois par ans en séance plénière pour débattre des grandes orientations en lien avec la politique de l'eau.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_135-DE

L'ABE dispose de groupes de travail thématiques pour mettre en place des projets concrets (campagne de communication sur la sobriété, retours d'expérience, journées thématiques,...). L'ABE peut également voter des vœux pour porter la voix de l'eau au niveau régional, national ou européen.

Si les séances plénières et les groupes de travail sont ouverts à tous, seul les membres de l'ABE peuvent prendre part aux votes pour l'élection du bureau ou pour les vœux. Les structures membres sont désignées par la Région Bretagne pour une durée de 6 ans (2023-2029).
Chaque structure est ensuite libre de désigner un·e représentant·e et un·e suppléant·e en respectant la parité.

REDON Agglomération est membre de l'ABE depuis janvier 2022.

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant et un suppléant de REDON Agglomération à l'Assemblée Bretonne de l'Eau ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de désigner M. Franck HERSEMEULE, représentant titulaire de REDON Agglomération à l'Assemblée Bretonne de l'Eau ;**
- **de désigner M. Jacques CARPENTIER, représentant suppléant pour REDON Agglomération à l'Assemblée Bretonne de l'Eau;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 55 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/06/2026

Le Secrétaire de séance,
Pierrick LAUNAY

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34